Ordonnance type

IRM des voies olfactives

Faire pratiquer un examen IRM des voies olfactives intracrâniennes selon le protocole suivant :

– t2* et 3d flair encéphale

– 2d Coronale t1 et T2 de 2 mm centrée sur les bulbes et fentes olfactives et 3d T2 FSE sur la même zone.

Adapté de : HAS. Les troubles du goût et de l'odorat au cours des symptômes prolongés de la Covid-19. Fiche. Mise à jour février 2021. Page 4.
Document attaché au guide de pratique clinique : ebmfrance. Symptômes prolongés à la suite d'une Covid-19 chez les adultes : diagnostic et prise en charge. Octobre 2023 [internet]